# **BRACKE IMMOBILIER CONSEIL DEPUIS 1959**

#### **HONORAIRES TTC\* DE VENTE**

A charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le mandat de vente

# **Appartements et Maisons**

Jusqu'à 100 000 € de 100 001 € à 170 000 €	forfait 7 500 € forfait 10 000 €	
	en mandat simple	en mandat exclusif
de 170 001 € à 300 000 €	8 %	7 %
de 300 001 € à 500 000 €	7 %	6 %
de 500 001 € à 800 000 €	6 %	5 %
de 800 001 € à 1 200 000 €	5 %	4 %
au delà de 1 200 001 €	4 %	3,5 %

Terrains à bâtir

forfait minimum 15 000 €

à partir de 215 000 € 7 %

Parkings et boxes

forfait 2 000 €

# **HONORAIRES TTC\* VENTE PROGRAMMES NEUFS**

A charge du promoteur 3,6 %, sauf convention différente avec le promoteur

#### **HONORAIRES TTC\* VENTE LOCAUX COMMERCIAUX**

A charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le mandat de vente

Jusqu'à 140 000 €	forfait 10 000 €	
	en mandat simple	en mandat exclusif
de 140 001 € à 500 000 €	8 %	7 %
au-delà de 500 001 €	7 %	6 %

#### **HONORAIRES TTC\* DE LOCATION**

### Appartements et maisons en zone A bis très tendue\*\*

\*\*: liste de communes par zone disponible sur www.legifrance.gouv.fr ou sur demande

	<u>PROPRIETAIRE</u>	<b>LOCATAIRE</b>
visite des lieux constitution du dossier rédaction du bail	- 7,20 % du loyer annuel hors charges	12 € / m2
état des lieux d'entrée	2,40 % du loyer annuel hors charges	3 € / m2
Total TTC*	9,60 % du loyer annuel hors charges	15 € / m2

# Parkings et box

Forfait 200 € à charge propriétaire et 200 € à charge locataire

# **HONORAIRES TTC\* LOCATION LOCAUX COMMERCIAUX**

A charge du preneur :

forfait minimum 4 500 €

à partir de 12 500 € de loyer annuel,12 % du loyer triennal T.T.C\*, Hors Charges

A charge du bailleur :

Frais de rédaction du bail : 750 €

# **AUTRE**

courrier d'avis de valeur locaux commerciaux: forfait 300 € TTC\* à charge du demandeur

Maj: 10/03/2021